

HUNTINGDON

La lutte est extraordinairement chaude dans Huntingdon.

Deux ministres, l'hon. M. Chapleau et l'hon. Charles Tupper, y prennent personnellement part.

M. Scriver est l'ancien député de cette division électorale, et M. McCormick, qui se présente dans les intérêts ministériels, est, nous dit-on, un homme d'une valeur considérable.

LES ETATS-UNIS ET LE CANADA

Le correspondant du Mail se plaint de ce qu'aux divers ministères à Washington on fait montre d'une grande indifférence à l'égard du Canada et de sa politique commerciale. Aux journalistes qui vont y prendre des informations on déclare ne rien savoir des négociations qui doivent être entamées dans quelques semaines. On semblerait disposé, dit le correspondant, à nier l'existence du Canada si on ne craignait pas de se faire rire au nez. Evidemment cela n'est que pour la parade, car la question de l'établissement de relations d'amitié et de commerce entre les Etats-Unis et le Canada est une chose qui s'impose.

Une preuve de l'intérêt que l'on porte à cette question de l'autre côté de la frontière, c'est que le bureau des statistiques à Washington est assiéé de demandes d'informations sur l'étendue des affaires entre les deux pays. On dit même que le major Brock, chef du bureau, est à préparer un rapport spécial sur la question de la réciprocité avec le Canada.

Au cours d'une entrevue, le major Brock a déclaré qu'il ne voyait pas bien ce que le Canada peut offrir comme base de réciprocité. On ne veut pas, dit-il, nous permettre de faire concurrence à leurs manufactures, et si nous ne pouvons pas sacrifier nos agriculteurs en admettant en franchise les produits naturels du Canada. Nous avons peu de choses à exporter à part nos produits manufacturés, et les exportations du Canada ne consistent qu'en bétail, céréales et légumes, et d'après M. Brock, la protection que le Canada accordera aux pêcheries américaines ne serait pas une compensation suffisante.

Il n'est pas impossible que le traité de 1854 ne serve de base aux prochaines négociations. Mais il paraît que le président des Etats-Unis ne peut faire aucun arrangement avec notre pays sans l'autorisation et la ratification du Congrès, pour la raison que le Canada ne produit ni café, ni sucre, ni mélasse, ni cotons de coton, etc., et qu'il ne se trouve pas en conséquence sur le même pied que le Brésil et les autres contrées de l'Amérique du sud.

NOS MARCHES

Nous entendons sans cesse répéter l'argument que le marché anglais est notre meilleur marché. Il est très vrai qu'il y a des gens prêts à soutenir que le marché américain n'a point de presque point de valeur pour nous. En fait, le marché anglais et le marché américain nous sont tous deux nécessaires.

Notre confrère de la Minerve donnait hier l'état suivant de nos exportations aux Etats-Unis et en Angleterre pour 1889-90 :

	1889	1890
Orge.....	\$ 6,454,603	\$ 4,582,525
Chevreaux.....	2,109,092	1,959,355
Chefs.....	2,156,725	1,793,803
Moutons.....	932,127	764,217
Bétail.....	494,666	107,331
	306,101	250,239
	820,108	149,470
Fromages.....	31,282	22,809
Avoines.....	28,680	11,780
Pois.....	11,750	5,082
Lard.....	2,448	1,776

Voyons maintenant le résultat de nos relations avec la Grande Bretagne :

	1889	1890
Fromages.....	\$ 9,412,771	\$ 10,484,935
Bétail.....	4,882,391	6,565,818
Bled.....	1,711,631	2,362,418
Pois.....	1,291,578	1,190,386
Viande.....	361,412	621,360
Moutons.....	323,000	486,299
Farine d'avoine.....	204,334	250,657
Beurre.....	198,019	355,503
Jambons.....	10,815	22,364
Viande de bœuf.....	28,361	136,817
Orge.....	3,328	12,071
Avoine.....	2,286	156,789
Chefs.....		820
Voies.....	84,610	109,639

Il suffit de jeter un coup d'œil sur la nature des produits exportés dans les deux pays pour constater que ce que nous pouvons exporter avec profit aux Etats-Unis ne saurait l'être avec les mêmes avantages en Angleterre.

A notre sens donc, il importe d'agir avec la plus grande prudence dans la discussion de ces questions difficiles du tarif. Il est imprudent, ridicule même, de songer que nous ne devons pas essayer de faire autant de commerce possible avec la grande nation qui est notre voisine. Sans doute, nous ne devons pas renoncer à notre existence ni à notre dignité nationale, mais il doit y avoir un moyen de faire

des arrangements satisfaisants pour les deux pays, et le moyen d'en arriver là n'est certes pas d'afficher du dédain pour le grand marché américain.

Par malheur, il y a beaucoup d'effarés et de gens irréfléchis qui dogmatisent sur ces matières.

POUR HAUTE TRAHISON

Le correspondant du World de Toronto à Ottawa se dit croyablement informé que le gouvernement fédéral a l'intention de faire arrêter M. Edward Farrar, du Globe, pour crime de haute trahison.

Une société légale importante de Toronto est d'opinion qu'il n'y aurait aucune difficulté à obtenir une condamnation contre l'auteur du fameux pamphlet dont il a été tant question aux dernières élections.

Nous ne croyons pas, pour notre part, que le cabinet de la Puissance aille aussi loin. La chose paraît invraisemblable. Tout de même, Sir John Thompson, ministre de la justice a déclaré à un reporter que la loi, telle qu'elle existe, permet à tout citoyen de demander la condamnation des personnes qui trahissent la couronne britannique et les intérêts de l'empire. Si M. Farrar était poursuivi, il faudrait aussi demander à certains députés raison de leur conduite et de leurs opinions. Et si la loi les atteignait ils seraient plutôt condamnés à l'exil qu'à détention.

Une autre rumeur très cocasse veut aussi que lord Salisbury soit prêt à envoyer au Canada cinq ou dix régiments anglais qui seraient cantonnés dans les principales villes : Halifax, Québec, Montréal, Toronto, Winnipeg et Vancouver.

On prétend que la présence de ses corps militaires ferait plus pour arrêter l'idée d'annexion que n'importe quelle autre mesure draconienne.

On dirait vraiment que de ce temps-ci les plus abracadabrantes choses ont obtenu le droit de s'étaler dans les colonnes des journaux.

La Tribune de New-York reproche à Sir Charles Tupper son langage à propos d'une prétendue entente entre le peuple américain et le parti libéral du Canada tendant à l'annexion aux Etats-Unis. Elle va même jusqu'à insinuer que le haut commissaire canadien ne pourra pas agir comme représentant du Canada à Washington dans les négociations qui se préparent.

Nous espérons que les aspirations de la lutte politique d'où nous venons de sortir seront bientôt oubliées et que les hommes publics reprendront bientôt leurs allures habituelles de bien-être dans la discussion des choses qui intéressent le pays.

Nos voisins des Etats-Unis ne sont pas toujours parlementaires dans leur langage pendant les élections !

Au relevé du scrutin qui a eu lieu devant l'officier-rapporteur du comté de Nicolet, lundi, M. Hector Leduc a été déclaré élu par cinq voix de majorité sur M. Prince. Les conservateurs parlent de demander le décompte devant le juge. Deux erreurs, dit-on, ont été commises par les sous-officiers-rapporteurs de Ste-Angele et de Ste-Eulalie. Dans la première paroisse, le sous-officier-rapporteur, au lieu de mettre ses initiales sur le revers des bulletins et le numéro d'ordre sur le talon, a interverti les choses. Dans Ste-Eulalie, le sous-officier-rapporteur n'a pas mis ses initiales sur les bulletins. Si ces deux paroisses se trouvent annulées au décompte, M. Prince serait élu par deux voix.

Les dernières élections générales ont fait ressortir plus que jamais la déficience du système actuel du scrutin.

Dans presque toutes les divisions électorales, un grand nombre de bulletins ont été rejetés pour cause de malconfection ou autres défauts et dans certains comtés les bulletins défectueux ont atteint le chiffre incroyable de 20 par cent des bulletins émis. En présence d'un état de choses aussi déplorable le système de scrutin inventé par M. Ernest Fortin est devenu une nécessité.

Cette invention qui dotera notre pays du système de scrutin le plus parfait qui existe dans le monde entier, a été recommandée à la Chambre des Communes, à sa dernière session, par l'honorable M. Chapleau, président du comité chargé par la chambre de s'enquérir du mérite des différents systèmes de scrutin offerts au gouvernement.

Nous croyons que la chambre s'occupera de la chose à sa prochaine session.

La santé de Sir John A. Macdonald ne laisse pas de s'inspirer des inquiétudes. Les fatigues de la dernière élection ont naturellement exercé une influence sérieuse sur sa constitution. Toutefois, il a pris dans les deux ou trois derniers jours un mieux assez sensible.

Le résultat du scrutin dans Ontario a singulièrement déappointé. Le premier ministre comptait sur une majorité de 20 à 30 voix dans la province.

LE COMMERCE DE CHARBON

Faisons-nous un commerce de charbon ? Oui, certes, et des plus importants. Depuis quinze ans surtout, c'est-à-dire depuis l'exploitation de nos mines de houille par le commerce a pris notamment une extension qui ne tend qu'à s'accroître.

Il ne faudrait pas s'imaginer cependant que les mines de houille concentrées dans les trois provinces, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et depuis quelques années dans la Colombie Anglaise, suffisent à notre marché.

C'est là une profonde erreur contre laquelle il convient de se garder.

Le fait brutal est que nous importons plus de charbon de l'étranger que nous n'en vendons aux autres pays.

Nos ventes en effet n'ont pas dépassé, en 1890, 811,659 tonnes, représentant une valeur de \$2,684,250.

Et à y avons-nous vendu la majeure partie de notre charbon ? Aux Etats-Unis.

Comme de raison, dans cette branche de commerce, c'est la Colombie Anglaise qui tient la tête. Le tableau suivant nous l'apprend :

CHARGES EXPORTÉES AUX ETATS-UNIS.	Provinces.	Valeur.
Ontario.....		
Québec.....		\$ 1,140
Nouvelle-Écosse.....		170,927
Nouveau-Brunswick.....		477
Manitoba.....		225
Colombie.....		1,953,231
Total.....		\$2,126,000

Nous voyons donc que la majeure partie de notre charbon est exportée en Amérique. Les principales villes : Halifax, Québec, Montréal, Toronto, Winnipeg et Vancouver.

On prétend que la présence de ses corps militaires ferait plus pour arrêter l'idée d'annexion que n'importe quelle autre mesure draconienne.

On dirait vraiment que de ce temps-ci les plus abracadabrantes choses ont obtenu le droit de s'étaler dans les colonnes des journaux.

La Tribune de New-York reproche à Sir Charles Tupper son langage à propos d'une prétendue entente entre le peuple américain et le parti libéral du Canada tendant à l'annexion aux Etats-Unis. Elle va même jusqu'à insinuer que le haut commissaire canadien ne pourra pas agir comme représentant du Canada à Washington dans les négociations qui se préparent.

Nous espérons que les aspirations de la lutte politique d'où nous venons de sortir seront bientôt oubliées et que les hommes publics reprendront bientôt leurs allures habituelles de bien-être dans la discussion des choses qui intéressent le pays.

Nos voisins des Etats-Unis ne sont pas toujours parlementaires dans leur langage pendant les élections !

Au relevé du scrutin qui a eu lieu devant l'officier-rapporteur du comté de Nicolet, lundi, M. Hector Leduc a été déclaré élu par cinq voix de majorité sur M. Prince. Les conservateurs parlent de demander le décompte devant le juge. Deux erreurs, dit-on, ont été commises par les sous-officiers-rapporteurs de Ste-Angele et de Ste-Eulalie. Dans la première paroisse, le sous-officier-rapporteur, au lieu de mettre ses initiales sur le revers des bulletins et le numéro d'ordre sur le talon, a interverti les choses. Dans Ste-Eulalie, le sous-officier-rapporteur n'a pas mis ses initiales sur les bulletins. Si ces deux paroisses se trouvent annulées au décompte, M. Prince serait élu par deux voix.

Les dernières élections générales ont fait ressortir plus que jamais la déficience du système actuel du scrutin.

Dans presque toutes les divisions électorales, un grand nombre de bulletins ont été rejetés pour cause de malconfection ou autres défauts et dans certains comtés les bulletins défectueux ont atteint le chiffre incroyable de 20 par cent des bulletins émis. En présence d'un état de choses aussi déplorable le système de scrutin inventé par M. Ernest Fortin est devenu une nécessité.

Cette invention qui dotera notre pays du système de scrutin le plus parfait qui existe dans le monde entier, a été recommandée à la Chambre des Communes, à sa dernière session, par l'honorable M. Chapleau, président du comité chargé par la chambre de s'enquérir du mérite des différents systèmes de scrutin offerts au gouvernement.

Nous croyons que la chambre s'occupera de la chose à sa prochaine session.

La santé de Sir John A. Macdonald ne laisse pas de s'inspirer des inquiétudes. Les fatigues de la dernière élection ont naturellement exercé une influence sérieuse sur sa constitution. Toutefois, il a pris dans les deux ou trois derniers jours un mieux assez sensible.

Le résultat du scrutin dans Ontario a singulièrement déappointé. Le premier ministre comptait sur une majorité de 20 à 30 voix dans la province.

l'orme, Comme jadis la Camorra, à Naples, la Mafia a été très puissante pendant plusieurs années en Sicile, où il n'y a pas encore bien longtemps, des villages entiers étaient mis en coupe réglée par les membres de la société. Elle se compose encore de criminels de la pire espèce, coupe-jarrets, faux monnayeurs, contrebandiers, etc., associés dans le double but de voler et de protéger ses membres contre les recherches de la justice.

A une certaine époque, la Mafia était si puissante que presque personne en Sicile ne pouvait se soustraire à ses exactions. Les habitants riches ou seulement aisés et les commerçants étaient obligés de payer régulièrement une redevance proportionnelle à leur fortune ou à leurs revenus, sous peine d'être assassinés ou tout au moins défigurés d'un coup de rasoir. Aujourd'hui la Mafia, quoique se composant toujours de dangereux criminels et malfaiteurs, est beaucoup moins redoutable ; mais si l'on a pu mettre à peu près fin à ses anciennes actions publiques pour ainsi dire, on n'a jamais pu la dissoudre complètement et tous les grands de Sicile en font encore partie. Ce qui rend très dangereuse, c'est la protection qu'elle offre à ses membres contre les recherches de la justice, et cela nous ne le saurions que trop.

Les autorités fédérales n'interviendront dans cette sanglante affaire que lorsque le gouverneur Nichols aura répondu officiellement au télégramme du secrétaire Blaine.

New-York, 17.—Les Italiens de cette ville ont décidé de réunir d'indignation contre le gouvernement italien une conférence internationale.

L'organe italien en cette ville reçoit à tout instant, de toutes parts, des télégrammes d'indignation.

Rome, 17.—Dans une délibération au conseil de Ruffini, président du conseil et ministre des affaires étrangères, le baron Ruffini a déclaré que l'indignation contre le gouvernement italien de la Nouvelle-Orléans, et que M. Blaine, secrétaire d'Etat, a exprimé l'horreur que lui causait l'œuvre des émeutiers de la Nouvelle-Orléans. M. Blaine a promis de prendre les mesures nécessaires pour protéger les fonctionnaires locaux de la Nouvelle-Orléans, et de communiquer au gouvernement italien la décision qui serait prise.

Rome, 17.—"La Riforma" dénonce vigoureusement le massacre des prisonniers italiens de la Nouvelle-Orléans. Elle dit que c'est un déshonneur pour les Etats-Unis que de sembler les choses s'y puissent produire.

"Le Popolo Romano" dit : "Confiant dans la prudence des autorités américaines, et par égard pour une puissance véritablement amie, l'Italie ne peut que se contenter d'envoyer un cuirassé à l'embouchure du Mississippi."

M. Breganze va interpellé le gouvernement, à la chambre des députés, à l'occasion de la loi sur la Nouvelle-Orléans.

Londres, 16.—"Le News" dans ses commentaires sur l'exécution sommaire des Italiens à la Nouvelle-Orléans, dit : "L'indignation de l'Italie est partagée par tout le monde civilisé. Dans presque toutes les langues on a condamné la corruption malsaine et la racine du mal. Les Américains sont à la fois le peuple le plus patient et le plus impatient de la terre. Lorsqu'ils sont fatigués de quelque abus ils s'élancent pour prendre leur revanche avec la rapidité de l'éclair. La population de la Nouvelle-Orléans aurait pu découvrir promptement quels étaient ceux des jurés qui, dans le procès italien, avaient palpé l'or des assassins, et il eût mieux valu conserver la prison intacte pour les y mettre."

"Post" dit que l'exécution sommaire de samedi à la Nouvelle-Orléans sera une page déplorable dans l'histoire américaine.

La ville de la Nouvelle-Orléans.

L'enquête du coroner—Verdict.

INDIGNATION GENERALE.

La Mafia en Amérique.

Le secrétaire Blaine et le gouverneur de la Louisiane.

Opinion de la presse.

Nouvelle-Orléans, 17.—La ville a repris son calme et son aspect accoutumé. Depuis dimanche un nombre considérable de curieux a visité la prison. Les dégâts matériels à la prison sont relativement insignifiants ; mais on a décidé de remettre un mur des plus solides la prison qui a été ébranlée.

Toutes les victimes ont été enterrées. Un service funèbre a été célébré dans la prison même, par le père O'Leary, de la Société de Jésus. Les corps des trois victimes ont été exposés dans la prison.

Une entrevue.

L'hon. M. Laurier était à Montréal samedi. Quelqu'un lui ayant demandé :

Quelle sera votre politique à la prochaine session ?

Le pays connaît notre politique, a répondu M. Laurier, et nous continuerons en chambre les mêmes combats que nous avons combattus devant l'électorat. Nous resterons sous les armes et lutterons avec plus d'ardeur que jamais.

Interrogé sur ce qu'il pensait du résultat des élections, il a dit qu'il était très satisfait, que la lutte n'était qu'à sa première phase et que le parti libéral triompherait avant longtemps.

On mande de Londres : Louise Michel vient de fonder une école où quarante enfants reçoivent gratuitement une instruction comprenant l'anglais, le français, l'allemand, la musique, le dessin et autres branches des connaissances.

LETTRE DE ROME

LE FUTUR CONCLAVE

La plénitude des facultés morales, intellectuelles et physiques de notre Saint-Père fait espérer, comme nous l'avons démontré dernièrement, que le Conclave futur est une éventualité assez éloignée. Les Pèccis sont si nombreux, et les chaises, si nombreuses, et les catholiques ont le droit, eux aussi, de s'en préoccuper, d'autant plus qu'ils unissent à leurs préférences des vœux ardents pour la conservation de celui qu'ils aiment et qu'ils admirent. Les choses les plus chères, se sont fait jour sur ce sujet, il nous sera permis à nous, non de prévenir le verdict et le choix du Saint-Esprit, mais d'indiquer les conditions nouvelles qui entoureront l'assemblée délibérante du Sénat Romain.

A moins de solutions providentielles ou de complications internationales, le prochain Conclave se tiendra dans les mêmes conditions que celui de 1878, pendant que Rome sera encore sous le régime de la domination et de la conquête. Pour la seconde fois depuis 1870, le Sacré Collège siégera au milieu des ennemis. Il est probable en effet, que comme en 1878 le Conclave délibérera à Rome. 1878 est un précédent. Les cardinaux, les plus timides se demandent alors si le Sénat catholique, pour sauvegarder visiblement la liberté de son choix, ne devait pas comme celui de Venise après la mort de Pie VI, quitter Rome et statuer sur terre étrangère.

L'avis contraire prévaut, grâce à un discours hautement politique du cardinal Pèccis, actuellement Pontife régent.

Pourquoi quitter, en effet, la cité sainte si des malheurs ne s'abatent pas sur elle ?

Le conclave au sein de la Domination étrangère, n'est-il pas plus libre en ce moment, qu'aux jours de splendeur du Pouvoir temporel ? La situation présente où se débat aujourd'hui le Pontificat Romain, n'est-elle pas la garantie même de l'indépendance absolue du Conclave ?

Nous voyons cette coïncidence étrange dans l'histoire, que la délivrance complète de l'intervention des couronnes au moment des conclaves, est en quelque sorte le couronnement de la chute de la Souveraineté territoriale du Saint-Siège. Sans doute, M. Crispi, alors président du Conseil essaya d'influencer sur les décisions du Sénat Romain et international, mais la composition du Sacré Collège est devenue la meilleure sauvegarde de la liberté. Le veto des puissances est tombé en désuétude. L'ancien cardinal, quel qu'il soit, français, italien, autrichien ou autre, n'accepte plus d'être l'instrument d'une intrigue diplomatique. Le Sacré Collège a beau siège au milieu du feu ; il est libre, parce que 1870 a changé les conditions même de la Souveraineté Pontificale, et, ce changement au lieu d'être fatal au libre choix du collège des cardinaux, a fait éclater au loin la nécessité absolue de son indépendance. Nous sommes en progrès malgré les apparences.

Mais les gouvernements et les ambassadeurs sont pour cela, loin de se désintéresser du futur travail du conclave. Je sais des ambassadeurs qui font des enquêtes très minutieuses, pour découvrir le futur Pontife, ou pour le préparer.

Tel Etat a déjà pris position pour tel cardinal, mais je crois que ces essais d'influences, nuiront à ceux-là mêmes qui en sont l'objet. Les journaux ont parlé de sous-juges papaboli : du cardinal Parrochi, du cardinal Monaco della Valletta, du cardinal Lavigne, mais, dans les hautes sphères ecclésiastiques, on prête une attention peu passionnée à ces calculs et à ces prévisions. Chacun sait que le moment de Vaticans et de préparer le futur pape n'est pas encore venu. Il y a des groupes qui semblent des à présent se former pour désigner le Pape futur, mais ces groupes sont timides. Aucun nom, aucun parti, aucun courant ne s'impose. J'ai entendu dire si le cardinal Rampolla quittait la Secrétairerie d'Etat, avant la mort de Léon XIII, il serait élu pape.

Mais ce sont là des désirs ou des conjectures. On assure aussi que le cardinal Zigliara, un corse romainisé, aurait des chances et que des efforts sont faits pour faire triompher sa candidature. Deux groupes de cardinaux se montrent favorables à ce choix ; ceux qui sont convaincus de la nécessité d'un Pape étranger, et ceux qui, en Chonistes convaincus, songent à maintenir pour l'avenir la droite ligne et les pensées maîtresses du Pontificat actuel. Ces derniers sont assez nombreux. Le cardinal Zigliara, une gloire de la science, réaliserait cet idéal. C'est lui qui plus qu'un autre assurait le triomphe et la permanence des initiations scientifiques de Léon XIII ; c'est lui qui, moitié italien, moitié étranger, continuerait la grande politique internationale du Saint-Père. Les premiers considèrent cette élection comme le premier pas vers le Pape étranger. Ils croient que, dans les conditions actuelles un Pape étranger sera le signe le plus visible de la loyauté en face de la nouvelle domination qui siège au Quirinal et au Capitole. Mais cette idée n'est pas mûre, le Pape étranger n'étant pas encore prêt, il est nécessaire de choisir la prochaine fois, une sorte de Pape intermédiaire, Zigliara serait l'homme désigné, il ne serait ni italien, ni français, à la fois celui-ci et celui-là.

De plus, on assure que cette élection rallierait aussi la voix de ceux qui veulent que le Pape futur soit une démonstration vivante contre le Quirinal et les nouveaux maîtres de Rome. Il faut, disent-ils, que le Conclave prochain soit une manifestation de liberté et de souveraineté et que le Pape élu devienne en quelque sorte une protestation solennelle contre le statu quo et la conquête.

On entend de Londres : Louise Michel vient de fonder une école où quarante enfants reçoivent gratuitement une instruction comprenant l'anglais, le français, l'allemand, la musique, le dessin et autres branches des connaissances.

Interrogé sur ce qu'il pensait du résultat des élections, il a dit qu'il était très satisfait, que la lutte n'était qu'à sa première phase et que le parti libéral triompherait avant longtemps.

On mande de Londres : Louise Michel vient de fonder une école où quarante enfants reçoivent gratuitement une instruction comprenant l'anglais, le français, l'allemand, la musique, le dessin et autres branches des connaissances.

On mande de Londres : Louise Michel vient de fonder une école où quarante enfants reçoivent gratuitement une instruction comprenant l'anglais, le français, l'allemand, la musique, le dessin et autres branches des connaissances.

Mais encore une fois, ces calculs n'ont aucune consistance décisive. Nous marchons encore dans les ténèbres, parce que tout le monde sent que des événements extraordinaires sont proches et qu'il est nécessaire d'attendre avant de se prononcer. Jamais l'Eglise n'a traversé une période d'incertitudes aussi profondes. La Papauté a vu des jours plus sombres et plus tragiques, mais elle n'a pas vécu, en quelque sorte, au jour le jour, attendant d'un signe du ciel la forme nouvelle de sa liberté et la garantie sûre de son ministère apostolique.

Si la question Romaine n'est pas résolue avant la mort de Léon XIII, il est sûr que le Sacré Collège choisira un Pape qui signifiera : protestation solennelle contre le statu quo. Ce sera là, d'après ce que l'on entend dire, le criterium le plus sûr et le plus inflexible dont s'inspirerait le futur conclave. Chacun sent que devant l'ennemi, il faudra serrer les rangs et maintenir les formes de la guerre. Plus la domination étrangère se prolonge, plus l'Eglise sera forcée de veiller sur les hauteurs.

On entend souvent demander : "Le Pape futur sera-t-il intrinsèque ou modéré ? Je ne crois pas que la question se pose dorénavant ainsi : Sans doute il y aura toujours des groupes et des nuances dans le Sacré Collège, mais il me semble que l'ère des partis, désignés jusqu'ici, sous ce nom, est définitivement close. Léon XIII a créé une nouvelle atmosphère, plus haute et plus sereine. Les deux groupes d'intransigeants et de catholiques libéraux, comme on disait jadis, n'existent presque plus en Europe ; ils disparaissent peu à peu ; il n'y a plus que des débris. Ces partis eux-mêmes sont émiettés. Par ses Encycliques et ses conseils, les vieilles passions se sont assoupies. La trêve s'est faite, bien que le monde ne soit pas en France, où la cité de Falloux, de Dupanloup, de M. pes de lie, du légatissime, et de la soi-disant Brogini transigeant se donnent la main, nous apercevons, se confondent, main. Nis, les Freppel, les Keller, les Broglis les Jésuites. Ceux qui se d'Hulst cent hier, luttent aujourd'hui combattant hier, luttent aujourd'hui ensemble la main dans la main. Et ainsi de suite. Grâce à sa politique sage et modérée Léon XIII a mis fin à ces anciennes dénominations, à ces anciennes querelles. Il est possible qu'à la périphérie, comme au Canada, par exemple, ces dissensions persévèrent et se livrent les derniers combats ; mais, au centre, à Rome même, ces inimitiés domestiques ne sont plus éveillées.

Quand l'ennemi est aux portes, on siège dans les murs ; les temps des divisions sont passés. Aussi bien, ce n'est pas dans des termes que la question se pose à Rome. Elle se pose plutôt ainsi : Aurons-nous un pape italien ou un pape étranger. On ne saurait se faire une idée, au dehors, quels progrès se sont faits dans les esprits sur ce point. On entend journellement les plus grands personnages, envisager d'un oeil serein l'éventualité d'un Souverain Pontife étranger.

Les conditions ont changé, en effet. Le Pape italien s'est imposé jusqu'à ce jour, parce que l'Italie était un Etat confédéré, où Rome jouissait de la plus large indépendance. Cet état politique était le signe visible de la liberté du Pontificat romain. Mais l'unité italienne a modifié cette situation.

L'Etat italien est une menace beaucoup plus immédiate pour la liberté pontificale que les grandes puissances du dehors. L'Italie n'étant pas un pays neutre ou fédéré, ou non politique, l'Italien peut comme le français, ou l'Allemand, ou l'Autrichien, provoquer les susceptibilités ou les interventions, ou les pressions, ou encore les rivalités. C'est pourquoi tous les esprits prévoyants fixent d'un regard ferme cette éventualité. Léon XIII a certainement pensé, quand il a inauguré une nouvelle politique dans la désignation des généraux d'Ordres. Il a fait dire pour les Ordres religieux des chefs pris dans les pays neutres ; en Suisse surtout. Nous avons en ce moment trois Généraux d'Ordres Suisses, afin de mettre un terme à toutes les divisions, et à toutes les jalousies.

Ceux qui connaissent le mieux Léon XIII croient qu'il a voulu préparer ainsi, le Pape étranger neutre, ou au moins indiquer le mode d'élection future. Quoiqu'il en soit, cette idée a fait tâche d'huile, elle se répand comme une innovation nécessaire, répondant aux vœux intimes de l'Eglise et aux conditions nouvelles où la Papauté se trouve placée.

Quand cet idéal se réalisera-t-il ? Dieu le sait. Mais Rome a conquis le monde, et le monde devra conquérir Rome. Comme jadis, au milieu des splendeurs de la Rome antique, un phénomène semblable, paraît se produire dans la deuxième Rome : la conquête de la Métropole et de la Province. L'univers se romanise ; Rome devra s'universaliser. L'internationalisation de la Papauté n'est plus qu'une question de temps, parce qu'elle est dans la conscience publique et se trouve conforme aux transformations dont la situation en Europe a été la victime.

ARRIVABENE.

Les questions subsidiaires relatives aux pécherins.

Londres, 17.—Dans le texte de la convention entre l'Angleterre et la France au sujet de Terre-Neuve, qui a été signé par lord Salisbury et M. Waddington, il est stipulé que la commission à laquelle la question sera soumise pourra, après avoir réglé la question des homards, être chargée d'étudier des questions subsidiaires relatives aux pêcheries.

L'Espagne et les Etats-Unis.

Madrid, 17.—Le ministre des affaires étrangères et le ministre des colonies ont préparé un projet de traité de commerce avec l'Amérique en réponse aux propositions du gouvernement de Washington. Le projet sera examiné par M. del Castillo, président du conseil, avant d'être présenté à M. Blaine. M. del Castillo désire pousser vivement les négociations.

Nul Remède Universel

N'a encore été découvert ; mais, comme au moins les quatre cinquièmes des maladies humaines ont leur source dans l'impureté du Sang, une médecine qui restitue ce fluide à une condition saine arrive presque à être une cure universelle. La Salsepareille d'Ayer agit sur le sang dans toutes les périodes de sa formation, et est, par conséquent, adaptée à une plus grande variété de maladies qu'aucune autre médecine connue. Les

Furoncles et les Boutons.

Qui résistent à un traitement ordinaire, cèdent à la Salsepareille d'Ayer après un essai convenablement court.

Mr. C. H. Murray, de Charlottesville, Va., écrit que durant des années il était affligé de furoncles qui lui causaient beaucoup de souffrances. Ceux-ci furent suivis de boutons rouges dont il avait plusieurs à la fois. Il commençait alors à prendre de la Salsepareille d'Ayer, et après en avoir pris trois flacons, les boutons disparurent, et depuis six ans il n'a pas eu le moindre de ces affections.

Cette insidieuse maladie, la Scrofule, est la cause fertile d'innombrables maux, la Consumption étant l'un de plusieurs également fatals. Les éruptions, les écoulements, le mal aux yeux, la faiblesse et l'épuisement des muscles, un appétit capricieux et autres maux semblables, sont presque des indications certaines d'une infection scrofuleuse dans le système. Beaucoup de figures, qui autrement seraient belles, sont défigurées par des boutons, des éruptions, de vaines pustules, qui proviennent de sang impur, montent le bouton de la Salsepareille d'Ayer pour remédier au mal.

Tous ceux qui souffrent des désordres du sang devraient essayer de la Salsepareille d'Ayer—éviter de se servir de toutes poudres, onguents, lotions et spécialement de compositions bon marché et sans valeur, lesquelles, non seulement, manquent d'efficacité, mais, en outre, nuisent à la